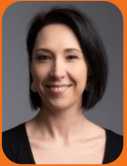


13 février 2026



Julie LEQUEUX

Déléguée Syndicale Nationale

06 60 68 60 35



Cédric GRENIER

Délégué Syndical National Adjoint

06 67 92 25 69



Stefan DESBOURDES

Délégué Syndical National Adjoint

06 68 24 35 41



Chantal MARCHAND

Représentante Syndicale Nationale

06 99 33 92 51



Alexandre BOUAT

Représentant Syndical National Adjoint

06 98 54 83 53

VOTRE RÉMUNÉRATION VARIABLE

Motiv' paye t-il vraiment ?

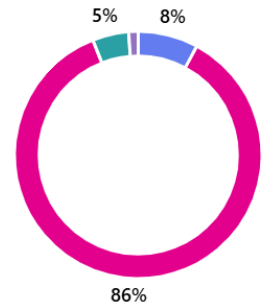


Nous vous avons récemment interrogé quant à l'impact de la refonte de Motiv' sur votre rémunération variable en 2025. À la question : **Avez-vous vu un impact négatif sur votre rémunération variable ?**

Vous Avez Répondu :



- Oui, un peu (j'ai perdu moins de 100 € par quadrimestre)
- Oui, beaucoup (j'ai perdu plus de 100 € par quadrimestre)
- Non, c'est assez identique
- Non, j'ai même gagné un peu



BCEF continue d'affirmer que l'enveloppe Motiv' n'a pas baissé et que la refonte du modèle n'a eu aucun impact. Vous êtes 95% à nous dire que vous avez perdu en pouvoir d'achat ! Les objectifs augmentant sans cesse, à production égale vous ne faites que perdre sur votre rémunération variable.

BCEF doit réagir face À cette situation. Des objectifs réalistes et réalisables doivent être redéfinis et le fonctionnement de motiv' revu pour mieux payer votre travail.



La CFDT a demandé à BCEF :

- Des objectifs réalistes, connus, mesurables et réalisables (Objectifs SMART : Comment les définir ?). Et d'arrêter de demander la production d'un quadrimestre sur le seul mois de Janvier ! (on exagère à peine)
- La mise en place systématique de boosters pour valoriser davantage les performances des salariés ayant réalisé leurs objectifs ou ayant surperformé.
- Des règles liées à la mobilité plus justes, pour que **toute votre production soit prise en compte**.

À SAVOIR : MOTIV' ET LA MOBILITÉ

➔ Garantie sur un quadrimestre

C'est désormais le quadrimestre qui suit votre prise de poste qui bénéficie d'une garantie (versement à minima de la référence métier).

- Votre production est conservée si et seulement si les attendus sont identiques sur votre nouveau poste, sinon les nouveaux objectifs doivent être proratisés.
- A l'exception d'une mutation le 4eme mois du quadrimestre où vous restez objectifé sur les attendus de votre ancien métier indifféremment de votre nouveau poste.



Quoi qu'il en soit une partie de votre production n'est donc pas prise en compte et « valorisée ». Pour la CFDT, BCEF doit prendre en compte votre travail dans son intégralité et le rémunérer comme il se doit.

➔ Booster



Dans le cadre d'une mobilité. Les résultats de vos 2 premiers quadrimestres suivant la prise de poste bénéficient d'un booster. Si vous réalisez entre 80 et 100 % de vos objectifs individuels (hors ma contribution), une prime de 10% de votre montant métier vous sera versée. Une prime de 20 % sera versée si vous réalisez vos objectifs individuels. Ce système remplace la baisse des attendus qui étaient pratiquée jusqu'à aujourd'hui.